

**DEMANDE DE DÉROGATION AU PÉRIMÈTRE SCOLAIRE  
À L'INTERIEUR DE LYON****A retourner avant le 27/05/2022**

*Chaque année scolaire, le Conseil Municipal définit les périmètres scolaires. Toutes les adresses de Lyon sont rattachées à une école de proximité. Le respect des périmètres scolaires est essentiel pour l'équilibre des effectifs entre les écoles de la Ville de Lyon. Les demandes de dérogation doivent rester une exception à la règle (voir critères en page 3). Elles sont examinées en Commission. Plusieurs sessions de Commission sont prévues pour la rentrée scolaire 2022.*

**VOTRE ENFANT**

NOM .....

Prénom .....

Date de naissance |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|\_|\_|\_| Lieu de naissance .....

**RESPONSABLE 1**

(Tuteur légal ayant la garde de l'enfant)

Mme ou M. / NOM .....

Prénom .....

Adresse .....

Code postal |\_|\_|\_|\_|\_| Commune .....

☎ : |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|

Horaires de travail : ..... ☎ travail |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|

**RESPONSABLE 2**

Mme ou M. / NOM .....

Prénom .....

Adresse complète (si différente du Resp. légal 1) .....

Code postal |\_|\_|\_|\_|\_| Commune .....

☎ : |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|

Horaires de travail : ..... ☎ travail |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|

**Adresse électronique le cas échéant (pour envoi de la réponse) :** .....

- Ces informations sont destinées à la Direction de l'Éducation de la Ville de Lyon et ne seront utilisées que pour répondre à la demande de dérogation scolaire formulée et pour toute information liée à la scolarité.
- Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant (loi relative à la protection des données personnelles du 20 juin 2018). Pour toute demande, adressez-vous à : [educviescolaire.messagerie@mairie-lyon.fr](mailto:educviescolaire.messagerie@mairie-lyon.fr)

**Motifs recevables, justificatifs, circuit de la demande :**

Selon votre cas, veuillez-vous reporter aux pages 2 à 4.

## **A/ Critères admis pour les familles résidant à Lyon et justificatifs en rapport :**

### **CRITERES ADMIS ET JUSTIFICATIFS**

**ATTENTION : une dérogation obtenue pour la maternelle doit faire l'objet d'une nouvelle démarche de demande de dérogation pour une éventuelle intégration au CP au sein du même groupe scolaire.**

En vertu du Règlement Municipal de la Ville de Lyon relatif aux dérogations scolaires, les demandes de dérogation sont acceptées sur les seuls motifs prévus par la délibération du Conseil Municipal de Lyon en date du 31 mars 2022 et à condition que soient respectés les 3 principes suivants :

- L'inscription prioritaire des enfants du secteur, y compris les enfants de moins de trois ans en maternelle,
- De place disponible au vu de la capacité d'accueil de l'établissement scolaire demandé,
- L'intérêt général de l'école au regard notamment de l'évolution des effectifs

### **COCHER LA CASE CORRESPONDANT À VOTRE SITUATION**

Rapprochement de fratrie dans le groupe scolaire : joindre le certificat de scolarité des frères/sœurs déjà inscrits (délivré par le Directeur de l'école).

Garde par un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e) par la PMI, habitant le secteur scolaire demandé joindre le contrat de travail signé avec l'assistant(e) maternel(le) agréé(e), avec mention de son adresse et de son numéro d'agrément. **Attention : Pas d'accueil du matin ni de périscolaire du soir, en revanche, l'accueil à la restauration scolaire et au Mercredi matin sont possibles.**

Garde périscolaire rémunérée partagée, entre plusieurs familles. Ces enfants sont gardés au domicile d'une des familles concernées : joindre copie du contrat de travail de la personne salariée. **Attention : Pas d'accueil du matin ni de périscolaire du soir, en revanche, l'accueil à la restauration scolaire et au Mercredi matin sont possibles.**

Parents travaillant dans le groupe scolaire demandé (personnel de l'Éducation Nationale et agents de la Ville de Lyon intervenant dans l'école) : joindre une copie de l'arrêté de nomination, ou une attestation du Directeur de l'école.

## **B/ Critères étudiés en Commission d'arrondissement :**

**Si vous souhaitez évoquer des éléments médico-sociaux motivant votre demande de dérogation, veuillez contacter l'équipe médico-sociale scolaire de l'école dont vous dépendez.** En cas de difficulté, vous pouvez joindre l'assistante de la Mission Educative et Médico-sociale de la Direction de l'Education par mail : [medico-social.scolaire@mairie-lyon.fr](mailto:medico-social.scolaire@mairie-lyon.fr)

Si votre demande de dérogation est liée à un problème de santé de votre enfant, vous pouvez joindre au dossier de dérogation un certificat médical motivé, rédigé soit par le médecin scolaire de l'école de votre secteur, soit par votre médecin traitant.

### **Date et signature du ou des responsables légaux,**

Suivies de la mention manuscrite  
«Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus»

.....

## **C/ Circuit du dossier :**

Si votre enfant entre pour la première fois en maternelle ou au CP, ou si vous arrivez sur Lyon quel que soit le niveau scolaire de votre enfant, la préinscription dans votre Mairie d'arrondissement est obligatoire (sauf si le certificat de préinscription vous a déjà été envoyé par votre Mairie). Pièces à présenter : justificatif de domicile, livret de famille, carnet de santé, copie du jugement de garde en cas de divorce. Il vous sera délivré un certificat de préinscription pour l'école du périmètre où votre enfant reste prioritaire si la dérogation ne peut être accordée.

- Les parents retirent l'imprimé de dérogation auprès de la Mairie de leur domicile, ou en téléchargement sur le site [www.lyon.fr](http://www.lyon.fr).
- Ils joignent le(s) justificatif(s) qui motive(nt) la demande
- Ils joignent le directeur/directrice pour avis
- Enfin, le dossier complet pour **un même arrondissement** doit être retourné directement à la Mairie de l'arrondissement du domicile **avant le 27 mai 2022**. Concernant un dossier **entre deux arrondissements**, il doit être retourné à la Mairie de l'arrondissement de domicile **avant le 27 mai 2022**, qui le retourne à la Mairie de l'arrondissement de l'école demandée après avis.

Les **situations pour lesquelles des éléments médico-sociaux peuvent être invoqués** et les dossiers faisant l'objet d'avis divergents dans la procédure d'instruction, ou motivés par tout autre critère non listé au paragraphe A, sont examinés en Commission pour aide à la décision.

**Les dossiers qui seront réceptionnés après le 27 mai 2022 feront l'objet d'une réponse après leur traitement qui aura lieu au plus tard fin août.**

## **D/ Composition de la Commission de dérogation d'arrondissement :**

### **1 - À l'intérieur d'un même arrondissement :**

- Monsieur ou Madame le Maire d'arrondissement ou son représentant,
- Un représentant titulaire et un suppléant pour chacune des Fédérations de parents d'élèves représentatives reconnues par l'Inspection Académique,
- Un représentant du service Médico-social Scolaire de la Direction de l'Éducation,
- Un représentant du service Vie Scolaire de la Direction de l'Éducation.

### **2 - Entre deux arrondissements :**

- Madame l'Adjointe au Maire de Lyon, Déléguée à l'Éducation,
- Monsieur ou Madame le Maire d'arrondissement ou son représentant,
- Un représentant titulaire et un suppléant pour chacune des Fédérations de parents d'élèves représentatives reconnues par l'Inspection Académique,
- Un représentant du service Mission Éducative et Médico-social de la Direction de l'Éducation,
- Un représentant du service aux Publics de la Direction de l'Éducation.

Afin de réexaminer le dossier dérogation, toute demande d'appel devra être accompagnée de pièces ou d'éléments complémentaires au dossier initial.

L'appel n'est pas suspensif, et l'enfant reste inscrit dans son école de secteur.

Un refus de la commission doit inciter les parents à rechercher une autre solution d'organisation.

Les réponses aux demandes d'appel seront communiquées après leur traitement au plus tard fin août.

## SECTEUR DU DOMICILE

**Directeur/directrice de l'école d'origine :**

**Avis du directeur/directrice :** .....

Date : Tampon et signature du Directeur de l'école d'origine :

**Avis du Maire de l'arrondissement d'origine :**

Favorable au départ de l'enfant  Défavorable au départ de l'enfant

Date : Tampon et signature du Maire du secteur d'origine :

---

## SECTEUR DEMANDÉ

**Directeur/directrice de l'école demandée :**

**Avis du directeur/directrice :** .....

Date : Tampon et signature du Directeur de l'école demandée :

**Avis du Maire de l'arrondissement demandé :**

Favorable à l'accueil de l'enfant  Défavorable à l'accueil de l'enfant

Date : Tampon et signature du Maire du secteur demandé :

---

**Décision de la Commission de dérogations Ville de Lyon :**

A Lyon, le..... Avis favorable  Avis défavorable